

lenord.fr

LE DÉPARTEMENT DU NORD

CONFIRME SON ENGAGEMENT POUR LA RÉUSSITE DES COLLÉGIENS



LA RÉUSSITE DES COLLÉGIENS

La rentrée scolaire 2016 est la première rentrée que la majorité départementale élue en 2015 met pleinement en place.

Elle s'inscrit dans la ligne des politiques éducatives volontaristes que le Conseil départemental a votées en faveur des collégiens du Nord.

Présentées dans cette brochure, elles portent et concrétisent notre volonté et notre détermination à agir pour la réussite des collégiens du département.

Elles complètent les investissements engagés en 2016 – et qui seront réalisés cette année – pour les reconstructions, les réhabilitations, les grands travaux et les équipements de nos établissements.



Vice-présidente chargée de l'éducation et des collèges



À travers ces investissements et notre politique d'approvisionnement local présentée dans cette brochure, c'est aussi la politique de l'emploi que nous voulons favoriser et relancer.

Aux parents, éducateurs premiers de leurs enfants et membres à part entière de nos communautés scolaires, comme aux collégiens du Nord, nous souhaitons pleine réussite scolaire en 2016-2017.



Jean-René LECERF
Président du Conseil départemental du Nord

LE PROJET ÉDUCATIF DÉPARTEMENTAL DU COLLÉGIEN

A la rentrée 2016, le projet éducatif départemental donne la possibilité à chaque collège de proposer aux collégiens des actions éducatives en lien avec les enseignements assurés par leurs professeurs.

De l'ouverture culturelle à la citoyenneté en passant par la pratique sportive ou la découverte des métiers, chaque établissement pourra, en partenariat avec les parents, les associations locales et les structures culturelles ou sportives, mettre en œuvre des projets éducatifs que financera le Conseil départemental du Nord.

Ces projets seront construits sur 3 ans, prolongeant les projets d'établissement et s'inscrivant dans les parcours citoyens, sportifs et culturels, et d'avenir promus par l'éducation nationale.





Pour plus d'informations, rendez-vous sur lenord.fr

→ Contact:
Direction Éducation,
Sports et Culture
03 59 73 60 28

LE FONDS D'AIDE À LA RÉUSSITE DU COLLÉGIEN



Pour quel type de dépense?

- Une contribution à une sortie,
- La participation à une entrée dans un musée,
- L'achat d'un livre demandé par un professeur,
- L'acquisition d'une fourniture scolaire,
- Un équipement sportif pour l'EPS...

Adopté par le Conseil départemental en 2016, le Fonds d'aide à la réussite du collégien se substitue aux bourses départementales dont le montant, alloué aux familles des boursiers nationaux, s'élevait à 72 euros par an.

Pour chaque collège, le montant du fonds d'aide sera calculé à partir du nombre de boursiers de taux le plus élevé. L'aide sera donc plus importante pour les établissements où il y a le plus d'élèves en diffi-

culté sociale.

Une aide pour tous les collégiens

Tout élève, qu'il soit boursier ou non, dont les parents rencontreraient une difficulté imprévue ou momentanée pour prendre en charge une dépense éducative exceptionnelle, pourra être aidé sur proposition de l'équipe pédagogique du collège. Cette aide pourra compléter l'aide apportée dans le cadre du Fonds social collégiens de l'État.

Comment?

La demande de l'élève doit être portée auprès du principal qui consultera l'équipe pédagogique. Le collège prendra en charge, sur le fonds d'aide à la réussite du collégien, la dépense et la règlera directement.

→ Contact:

Direction Éducation, Sports et Culture 03 59 73 53 23

L'AIDE À LA DEMI-PENSION

Le Département apporte une aide financière aux familles afin de réduire le coût de la demi-pension. L'aide à la demi-pension a pour objectif de permettre à chaque élève de prendre le repas du midi au restaurant scolaire. Cette aide permet aussi aux collégiens de bénéficier d'une restauration équilibrée et saine.

VOUS ÊTES DOMICILIÉS DANS LE DÉPARTEMENT DU NORD ET VOTRE ENFANT EST SCOLARISÉ DANS UN COLLÈGE (MÊME HORS DÉPARTEMENT DU NORD).

EN FONCTION DES RESSOURCES INDIQUÉES SUR L'AVIS D'IMPOSITION 2015 (REVENUS 2014), VOUS POUVEZ PRÉTENDRE À

l'aide à la demi-pension dont les montants par repas s'élèvent à :

1,87 €

1,44 €

0,89€

Nombre d'enfants à charge	PLAFONDS DE RESSOURCES POUR UNE AIDE À :		
	1,87 €	1,44 €	0,89 €
1	14 628 €	18 003 €	21 379 €
2	16 312 €	20 067 €	24 531 €
3	17 996 €	22 131 €	27 683 €
4	19 680 €	24 195 €	30 835 €
5	21 364 €	26 259 €	33 987 €
6	23 048 €	28 323 €	37 139€
7	24 732 €	30 387 €	40 291 €
8	26 416 €	32 451 €	43 443 €
9	28 100 €	34 515 €	46 595 €
10	29 784 €	36 579 €	49 747 €
Par enfant supplémentaire	1 684 €	2 064 €	3 152 €

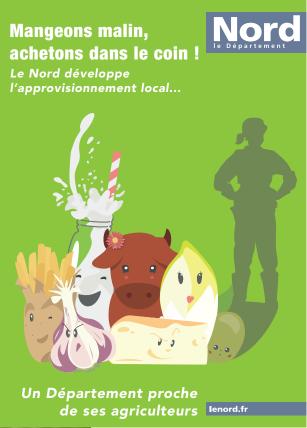
Le collège se tient à votre disposition pour vous remettre un dossier et vous communiquer les pièces justificatives à joindre.

[→] Contact : Direction Éducation, Sports et Culture / unité aides aux élèves / 03 59 73 53 23

Pour la première fois à la rentrée 2016, le Département du Nord encourage et aide les collèges à confectionner des repas en s'approvisionnant auprès des fournisseurs locaux pour des achats de

- produits laitiers, viande,
- In fruits et légumes de saison,
- poissons,
- pain artisanal.

Il s'agit, d'une part, de faciliter la mise en relation entre les producteurs et agriculteurs du Nord et les restaurations collectives pour développer un approvisionnement local de qualité, et, d'autre part, de proposer à la consommation des produits frais locaux et de saison.









Direction générale adjointe du développement territorial Direction Éducation, Sports et Culture Hôtel du Département - 51 rue Gustave Delory 59047 Lille Cedex